

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/1593
18 novembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'INCIDENT SURVENU
LE 15 NOVEMBRE 1966 EN JORDANIE

Comme suite à la demande faite par le Conseil de sécurité à sa 1323ème séance, le 18 novembre 1966, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer au Conseil le rapport ci-joint que lui a adressé le général de corps d'armée Odd Bull, chef d'état-major de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine.

RAPPORT DU CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ORGANISME DES NATIONS UNIES CHARGE
DE LA SURVEILLANCE DE LA TREVE EN PALESTINE AU SECRETAIRE GENERAL SUR
L'INCIDENT SURVENU LE 13 NOVEMBRE 1966 EN JORDANIE

1. J'ai l'honneur de vous faire tenir le rapport ci-après sur l'incident survenu le 13 novembre 1966 au sud d'Hebron, en Jordanie. Ce rapport est fondé sur les enquêtes effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies à la suite de la plainte adressée par la délégation jordanienne à la Commission mixte d'armistice jordano-israélienne (ci-après dénommée "CMA").

A. Déroulement des événements

2. Le 13 novembre 1966, à 6 h 46, heure locale (4 h 46 TU), la délégation jordanienne a adressé la plainte suivante à la CMA (No M-446) :

"A 6 h 15, heure locale (4 h 15 TU), des véhicules blindés israéliens ont ouvert le feu, du côté israélien de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) sur le poste de police jordanien de Ruja Madfa'a (point de coordonnées approximatif : 1558-0860) au sud d'Hebron, tirant au canon et à la mitrailleuse lourde. Les détails suivront. Nous demandons qu'Israël cesse immédiatement de tirer sur le poste de police et réclamons une enquête immédiate, menée en territoire jordanien."

3. Le Président de la CMA a immédiatement entrepris d'organiser un cessez-le-feu mais n'a pu, sur le moment, entrer en liaison avec la délégation israélienne à la CMA. Il a rendu compte de la situation au Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies, auquel la délégation jordanienne avait elle aussi demandé d'aider à obtenir un cessez-le-feu. Après avoir essayé à de nombreuses reprises de joindre le Directeur des affaires de l'armistice du Gouvernement israélien, le Chef d'état-major a communiqué par téléphone avec l'adjoint de ce dernier à 8 h 25, heure locale (6 h 25 TU), et a demandé qu'un cessez-le-feu intervienne aussitôt que possible, et au plus tard à 8 h 55, heure locale (6 h 55 TU). Cette demande, qui avait été acceptée par la Jordanie, est restée sans réponse du côté israélien.

4. A 9 h 10, heure locale (7 h 10 TU), le Président de la CMA, qui avait alors établi le contact avec des officiers des deux délégations, a réclamé un cessez-le-feu pour 9 h 45, heure locale (7 h 45 TU). Ce cessez-le-feu a été accepté par les deux parties.

5. Le poste de l'Organisme des Nations Unies à Hebron, à une quinzaine de kilomètres au nord des lieux de l'incident, avait entre-temps signalé à la CMA que de nombreux avions israéliens survolaient la région d'Hebron, généralement à faible altitude.
6. A 10 h 10, heure locale (8 h 10 TU), la Jordanie a fait savoir à la CMA que les forces israéliennes s'étaient retirées du secteur et que le feu avait cessé.
7. Comme suite à la demande d'enquête en territoire jordanien présentée dans la plainte verbale No 446 de la Jordanie, des observateurs militaires des Nations Unies se sont rendus sur les lieux de l'incident, où ils sont arrivés à 10 h 35, heure locale (8 h 35 TU).

B. Enquête effectuée en territoire jordanien, comme suite à la plainte jordanienne No M-446

8. L'incident s'est produit à environ 60 km au sud-ouest de Jérusalem, dans un secteur accidenté et rocailleux, coupé par quelques oueds. Le secteur de Rujm El Madfa'a est dominé par un poste de police (point de coordonnées approximatif : 1558-0860). La ligne de démarcation de l'armistice (LDA), d'orientation générale est-ouest, passe à environ 1 km au sud du poste de police. A 4 km au nord de ce poste se trouve le village d'As Samu, à cheval sur deux collines séparées par un oued de profondeur variable. Les autorités jordaniennes signalent que, d'après le dernier relevé cadastral, le village d'As Samu compte 1 200 maisons et 5 000 habitants. Des points les plus élevés du village, on domine la campagne environnante sur une certaine distance. Trois routes mènent à As Samu-Dasi : une route goudronnée venant du nord-est, une autre venant du nord-ouest et une route empierrée venant du sud. Dans le secteur compris entre la LDA, Rujm El Madfa'a et As Samu, le terrain n'offre guère de difficultés aux véhicules à roues et n'en offre aucune aux chars. Les villages de Kh El Markaz et Kh Jimba sont situés à 7 km environ à l'est de Rujm El Madfa'a, au flanc d'une colline escarpée, et sont séparés par un oued profond. La distance entre ces villages et la LDA est d'environ 500 m, et il n'y a pas d'obstacles pour les véhicules.

9. A leur arrivée sur les lieux, les observateurs militaires des Nations Unies chargés de l'enquête ont trouvé des fragments de ce qui semblait être des réservoirs de bout d'aile, des quantités de douilles vides et de matériel et de nombreux entonnoirs dans la chaussée des routes et dans le sol.

10. Dans le village d'As Samu et aux alentours (point de coordonnées approximatif : 1563-0899), les observateurs militaires des Nations Unies ont constaté que 125 maisons, le dispensaire du village, une école de 6 classes et un atelier avaient été complètement détruits. En outre, une mosquée et 28 maisons étaient endommagées. Vingt camions et deux jeeps de l'armée jordanienne, ainsi qu'un autocar civil, avaient été détruits. Un camion de l'armée jordanienne avait été endommagé par des tirs de mitrailleuse. Dans une minoterie, les enquêteurs ont trouvé deux charges d'explosifs qui n'avaient pas détonné.

11. Les observateurs militaires des Nations Unies ont repéré sur les lieux de nombreuses traces de chars et de véhicules blindés transports de troupes. Ils ont aussi relevé plusieurs endroits où des chars s'étaient apparemment mis en position pour couvrir les routes menant au village, et en particulier la route As Samu-Adh Dhahiriya où se trouvaient les camions détruits de l'armée jordanienne.

12. Les observateurs militaires ont trouvé dans le secteur (point approximatif : 1559-0900) le cadavre d'une femme. Ils ont vu une grande tache de sang sur le sol, devant la maison où se trouvait le corps. Sur la maison voisine, il y avait les traces d'impact de vingt balles.

13. Les observateurs ont également vu dans le secteur, complètement détruites, une tente de bédouins et trois tentes de l'armée jordanienne. Ils ont compté vingt animaux domestiques, tués soit par des explosions soit par le tir d'armes de petit calibre.

14. Dans le secteur de Kh Al Markaz (point de coordonnées approximatif : 1642-0859), il y avait autour d'une cabane en pierre endommagée des traces de chars et de véhicules blindés transports de troupes, dont certaines allaient de la LDA au village.

15. Dans le secteur de Kh Jimba (point de coordonnées approximatif : 1635-0856), 15 cabanes en pierre étaient entièrement détruites, 7 autres étaient endommagées et un puits avait été détruit par une charge d'explosifs. Les observateurs ont vu

de nombreuses traces de chars et de véhicules semi-chenillés qui franchissaient la LDA, en direction ou en provenance du village. Ils ont vu dans le sol de nombreux entonnoirs, causés apparemment par des obus explosifs ou des obus de mortier. Ils ont trouvé sur le sol des éclats d'obus d'un calibre non déterminés et un sac d'explosifs.

16. Le poste de police de Rujm El Madfa'a (point approximatif : 1558-0860) était presque entièrement détruit. Il y avait de nombreux entonnoirs aux alentours.

17. Un caporal jordanien qui était de service au poste de police de Rujm El Madfa'a a déclaré avoir vu, le 13 novembre 1966, à 5 h 45 heure locale (3 h 45 TU), un grand nombre de chars israéliens franchir à vive allure la LDA, approximativement au point 1554-0845, et pénétrer en territoire jordanien.

Dix-sept chars se sont mis en position approximativement au point 1562-0853 et ont tiré à obus explosifs sur le poste de police. Le tir a duré 10 minutes et le poste de police a été détruit. Le témoin a été blessé à la jambe. Les chars israéliens, appuyés par des véhicules blindés transports de troupes, ont alors avancé en territoire jordanien, en direction de l'Est. Ils se sont formés sur deux colonnes, chacune comprenant plus de 40 half tracks découvertes transportant chacun 8 à 10 hommes, plus les chars et des véhicules d'appui. La première colonne, a dit le caporal, a fait mouvement en direction d'As Samu et la seconde en direction de Kh El Markaz (point approximatif : 164-086). Le témoin a entendu des coups de feu et des explosions dans le secteur d'As Samu et, à 9 h 45 heure locale (7 h 45 TU), il a vu le groupement israélien se retirer d'As Samu en territoire israélien, repassant la LDA au même endroit. Il a ajouté qu'il avait vu 12 avions Mirage au cours de l'attaque.

18. Un capitaine jordanien, commandant local à As Samu, a déclaré que lorsqu'il avait été informé, vers 5 h 45 heure locale (3 h 45 TU), qu'un grand nombre de chars israéliens tiraient sur le poste de police de Rujm El Madfa'a; il avait voulu s'y rendre mais que sa voiture avait été atteinte et avait explosé en chemin. Quoique légèrement blessé, il avait continué de suivre les mouvements des troupes israéliennes. Il a déclaré que les forces israéliennes avaient occupé quatre collines entourant le village d'As Samu, mettant deux chars et quatre VTT en position sur chacune. De là, elles avaient mitraillé au hasard les habitants, les maisons, les véhicules et les animaux. Le témoin avait vu des soldats avancer dans le village avec des sacs et du cordeau Bickford et faire sauter les maisons. Il a

déclaré qu'un certain nombre de civils, d'hommes de la police et de soldats avaient été tués ou blessés; des avions israéliens avaient bombardé le village et attaqué à la roquette des véhicules sur la route menant à As Samu. Il a ajouté que les chars avaient attaqué des camions sur la grand-route menant à As Samu avec des engins SS-11 et que l'unité israélienne avait continué de tirer et poursuivi ses travaux de démolition jusqu'au moment où elle s'était retirée, à 9 h 45 heure locale (7 h 45 TU).

19. Le témoin a déclaré que vers 10 h 30 heure locale (8 h 30 TU), il s'était rendu en ambulance à Ruja El Madfa'a pour évacuer les tués et blessés et que des soldats israéliens qui se trouvaient encore sur la LDA avaient ouvert le feu sur l'ambulance, atteignant l'un des blessés que l'on évacuait. Il a ajouté que les avions avaient attaqué le village d'As Samu à cinq reprises et la route à trois reprises.

20. Un habitant de Kh Al Tuweimin a déclaré que le 13 novembre 1966, à 6 heures, heure locale (4 heures TU), il se trouvait à flanc de colline à Kh Jimba lorsqu'il vit une colonne de 60 à 70 véhicules - jeeps, véhicules blindés et chars - franchir la LDA en direction des villages de Kh Jimba et Kh El Markaz. Les chars et les véhicules blindés avaient tiré au canon et à la mitrailleuse sur les deux villages, cependant que les fantassins qui les précédaient faisaient usage de leurs armes portatives. Les chars et les véhicules blindés s'étaient mis en position près des deux villages tandis que des soldats pénétraient à Kh Jimba et minaient 14 maisons. L'opération, a dit le témoin, avait été appuyée par des éléments israéliens qui avaient occupé les hauteurs entourant les deux villages, ainsi que par des avions de chasse israéliens.

21. A l'aéroport d'Amman, un capitaine de l'armée de l'air jordanienne a montré aux observateurs militaires des Nations Unies des fragments de métal et de plexiglas qui, a-t-il dit, avaient été ramassés sur le champ de bataille et provenant d'avions.

22. Un autre témoin, soldat arabe, a déclaré que le 13 novembre 1966, vers 7 heures, heure locale (5 heures TU), il avait été fait prisonnier par les troupes israéliennes. On lui avait bandé les yeux et on l'avait évacué il ne savait où. Le 15 novembre 1966, de 17 heures (heure locale) à minuit, quatre hommes en civil l'avaient interrogé sur son bataillon, sur l'emplacement de ses compagnies, sur celui de l'état-major de la brigade, sur le nom des officiers et le nombre de canons de campagne, de chars et de véhicules blindés. Le 16 novembre 1966, il avait été remis aux autorités jordaniennes dans le bâtiment de la CMA. /...

23. A l'hôpital public d'Hebron et à l'hôpital militaire de Ramallah, les observateurs militaires des Nations Unies ont vu quatre officiers, 18 soldats et 7 civils qui avaient été blessés au cours de l'incident. L'un d'eux était le colonel jordanien qui commandait le secteur attaqué. Il a déclaré que l'attaque avait été menée par un groupement israélien comprenant environ 80 chars Patton M-48 et des véhicules blindés transports de troupes, et qu'elle avait été appuyée par des canons de 155, des canons de campagne de 105 et de l'aviation. Au début, les avions avaient été peu nombreux mais vers 7 heures, heure locale (5 heures TU), ils étaient environ deux escadrons. Le témoin, qui avait été blessé au cours de l'attaque, a déclaré que ses troupes avaient retardé l'arrivée des forces israéliennes dans le village d'As Samu, donnant ainsi aux habitants le temps d'évacuer leurs maisons.

24. Une vieille femme du village d'As Samu, elle aussi hospitalisée, a déclaré que, vers 7 heures, heure locale (5 heures TU), des soldats israéliens lui avaient donné l'ordre de quitter sa maison, qu'ils avaient ensuite fait sauter. Elle-même avait été blessée par des éclats.

25. Le médecin de l'hôpital d'Hebron a déclaré que les morts et les blessés avaient été évacués sur son hôpital. Les civils légèrement blessés avaient quitté l'hôpital après avoir reçu des soins. Les autres, dont sept personnes grièvement blessées, se trouvaient encore à l'hôpital, de même que trois morts.

26. Les observateurs militaires des Nations Unies chargés de l'enquête ont eu communication des actes de décès de 14 militaires arabes de l'armée jordanienne (dont un pilote) et de trois civils tués au cours de l'incident. Ils ont eu communication aussi des certificats médicaux de 37 militaires et sept civils blessés, qui avaient été hospitalisés soit à Hebron soit à Ramallah.

27. Compte tenu des autres blessés pour lesquels aucun certificat médical n'a été établi et de la mort du commandant jordanien dont le corps a par la suite été remis par les autorités israéliennes (voir le Par. 31 ci-dessous), le nombre total des tués et blessés semble s'établir comme suit :

- 1) Tués : 3 civils et 15 militaires;
- 2) Blessés : 97 civils et 37 militaires.

28. L'enquête a commencé le 13 novembre 1966 à 10 h 35 heure locale (8 h 35 TU); elle s'est terminée le 13 novembre 1966 à 18 h 30 heure locale (16 h 30 TU).

Treize témoins ont été entendus.

C. Enquête effectuée en territoire israélien comme suite à la plainte jordanienne No M-446

29. Le 13 novembre 1966, à 18 h 20 heure locale (16 h 20 TU), la délégation israélienne a demandé au Président de la CMA de faire procéder à une enquête en Israël au sujet de la plainte jordanienne No M-446 concernant la région au sud d'Hebron. Au cours de cette enquête, qui s'est déroulée dans les bureaux de la délégation israélienne à Jérusalem, le délégué israélien a été prié de faire comparaître comme témoins les officiers israéliens qui avaient participé à l'opération, y compris le pilote qui avait, disait-on, abattu un avion jordanien, ainsi que les blessés israéliens. L'observateur militaire des Nations Unies chargé de l'enquête a demandé aussi à voir le matériel jordanien capturé, y compris tout avion jordanien abattu en Israël.

30. Le délégué israélien a répondu qu'aucun des officiers et soldats israéliens qui avaient pris part à l'opération ne comparaitrait comme témoin, et qu'il n'y avait pas d'avions jordaniens en territoire israélien. Quant à la question du matériel jordanien capturé, il a refusé de répondre, en faisant valoir que la plainte jordanienne n'en parlait pas.

D. Faits supplémentaires

31. Au cours de l'attaque du 13 novembre, les forces israéliennes ont fait deux prisonniers, le commandant Mohammed Dib Alla et le soldat Mohammed Qassim Ahmed Hussein. Le 13 novembre 1966, le délégué israélien à la CMA a fait savoir que le commandant Mohammed Dib Alla était mort, malgré les efforts des médecins pour le sauver. Son corps a été remis aux autorités jordaniennes le 14 novembre 1966 à 2 h 10 heure locale (0 h 10 TU). Le soldat Mohammed Qassim Ahmed Hussein a été remis par les autorités israéliennes le 16 novembre 1966 à 10 h 30 heure locale (8 h 30 TU), au bureau de la CMA. Sa déposition est résumée au paragraphe 22 ci-dessus.

32. Le 17 novembre 1966, à 19 h 14 heure locale (17 h 14 TU), les autorités israéliennes ont proposé à la CMA de remettre à la Jordanie deux landrovers capturées le 13 novembre 1966. La Jordanie a accepté, et la remise a eu lieu place Mandelbaum le 18 novembre 1966 à 9 heures, heure locale (7 heures TU).

33. Le 13 novembre 1966, à 8 h 55 heure locale (6 h 55 TU), la Jordanie a demandé que la CMA se réunisse d'urgence pour étudier la plainte jordanienne No M-446. Le Président a fait droit à cette demande. La Commission mixte d'armistice s'est réunie le 13 novembre 1966 à 22 h 30 heure locale (20 h 30 TU). Il a été convenu que la réunion serait ajournée jusqu'à ce que l'enquête ait été menée à bien et que le rapport d'enquête ait été distribué aux parties.
